



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 33 de la liste préliminaire*

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport intermédiaire du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 56/37 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2001, relative aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il constitue une mise à jour des informations contenues dans le rapport intermédiaire sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, en novembre 2001 (A/56/371).

La section II du présent rapport décrit les mesures de suivi spécifiques qui ont été prises ou menées à bien dans les domaines de la paix et de la sécurité; la section III présente dans leurs grandes lignes les faits nouveaux survenus et les activités menées dans les domaines de la gouvernance et du développement durable en Afrique; la section IV présente des observations finales qui soulignent la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer les efforts des pays africains visant à poursuivre la réforme de leurs systèmes économique et politique.

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), qui a été examiné par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, contenait des recommandations, spécifiques et générales sur des questions qui allaient du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits à la mobilisation de ressources pour le développement de l'Afrique. Il soulignait le lien critique entre paix et développement, et proposait d'adopter une approche globale et intégrée pour prévenir les conflits, éliminer la pauvreté et favoriser le développement durable en Afrique.

2. En application de la résolution 53/92 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1998, un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale a été créé en vue de suivre l'application des recommandations énoncées dans le rapport de 1998 du Secrétaire général. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a tenu ses sessions de fond en 2000 et 2001, et ses rapports (A/55/45 et A/56/45) ont été examinés par l'Assemblée générale à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions respectivement. Par sa résolution 56/37 du 4 décembre 2001, l'Assemblée générale a souscrit à certaines recommandations du Groupe de travail et décidé de suspendre les activités du Groupe de travail pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée en vue d'examiner de nouvelles mesures aux fins de la mise en oeuvre et du suivi des initiatives relatives à l'Afrique. Toutefois, elle a décidé de continuer à suivre l'application des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général et a prié celui-ci de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport détaillé sur l'application des recommandations et de charger l'Équipe spéciale interdépartementale/interorganisations déjà établie d'assumer les fonctions de centre de liaison permanent au sein du Secrétariat en vue d'assurer le suivi des applications des recommandations figurant dans son rapport. Le Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial sur l'Afrique, a été chargé de présider l'Équipe spéciale.

3. Présenté en application de la résolution 56/37, le présent rapport constitue une mise à jour de l'information donnée dans le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/56/371). La section II décrit les mesures de suivi spécifiques qui ont été prises ou menées à bien dans les domaines de la paix et de la sécurité. La section III présente dans leurs grandes lignes les faits nouveaux survenus dans le domaine de la gouvernance et du développement durable en Afrique et la section IV présente des observations finales qui soulignent la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer les efforts faits par les pays africains pour continuer les réformes économiques.

II. Agir face aux situations de conflit

4. Depuis le dernier rapport intérimaire, de nouveaux progrès ont, dans un large éventail de domaines, été réalisés dans l'application des recommandations y figurant. On trouvera une description détaillée des progrès réalisés dans une matrice à jour établie conformément au paragraphe 10 de la résolution 56/37¹. Les points principaux indiqués ci-après donnent une idée de ces progrès.

A. Rétablissement de la paix

Nommer des médiateurs spéciaux ou créer des commissions spéciales afin d'examiner les sources des différends, de renforcer la confiance et de recommander des solutions concrètes

5. Le Secrétaire général a continué de nommer des envoyés et des représentants spéciaux en vue de prévenir ou de gérer et de régler les conflits dans les pays touchés (Angola, Burundi, Éthiopie et Érythrée, Guinée-Bissau, République centrafricaine, Somalie, Soudan), et de travailler en relation étroite avec les arrangements régionaux en vue d'aider à régler les conflits par la médiation. Il a encouragé constamment les gouvernements des pays en conflit à avoir des contacts directs avec les parties qui s'affrontent en vue de faciliter le dialogue et de mettre un terme au conflit. Reconnaissant la situation hautement instable des pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone), le Secrétaire général s'est engagé en novembre 2001 à appuyer les efforts des États Membres visant à réactiver l'Union. À ce propos, un plan d'action a été

établi par un groupe de travail interorganisations à l'appui des mesures de confiance convenues par les trois pays de l'Union. En outre, des départements du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des organismes des Nations Unies² ont aidé les pays africains à instaurer un esprit de paix et de réconciliation en apportant des incitations positives, notamment un approvisionnement en eau amélioré, des projets intitulés « Food for Assets », le programme « Imaginons la coexistence », les infrastructures locales, des programmes relatifs aux moyens de subsistance et des centres de formation professionnelle pour former les jeunes et les anciens combattants.

Éviter la multiplication des efforts de médiation

6. Chaque fois qu'un effort de médiation a été lancé par un État Membre ou par une organisation régionale ou sous-régionale, le Secrétaire général et les hauts responsables des Nations Unies ont cherché par tous les moyens à apporter un appui à cet effort plutôt que de s'engager dans une initiative parallèle; les efforts de médiation à Madagascar et dans les pays de l'Union du fleuve Mano en sont des exemples plus récents. Pour la Somalie, le Secrétaire général a créé un Groupe de contact des pays concernés en vue de promouvoir la cohérence des différentes politiques et de consolider la fourniture d'un appui à la paix et à la reconstruction. Pour la médiation de paix en Angola, l'Organisation des Nations Unies est reconnue comme le seul médiateur en vertu du Protocole de Lusaka.

Mobiliser un appui international en faveur des efforts de paix

7. Dans ce domaine, les progrès ont été plutôt lents s'agissant du versement des contributions annoncées par les donateurs durant les conférences spéciales des donateurs pour le Burundi en 1999 et la République centrafricaine en 2000, malgré le temps et l'énergie dépensés en vue de les planifier et de les exécuter. Étant donné que les contributions annoncées par les donateurs durant la conférence n'ont pas été versées, l'application des programmes du système des Nations Unies déjà approuvés a été fortement entravée. Le Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme (UNIFEM), en tant que promoteur de l'ordre du jour commun des femmes pour la paix, a apporté son appui à l'organisation d'une « Table de négociation »

de femmes en vue d'intégrer dans le projet d'accord de paix la notion d'équité entre les sexes.

Améliorer l'efficacité des sanctions

8. L'attitude croissante concernant les effets négatifs que pourrait avoir le régime des sanctions sur la population civile vulnérable a poussé le Conseil de sécurité à demander des évaluations des répercussions humanitaires que pourraient avoir les mesures de coercition. Dans le cadre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été chargé d'effectuer ces évaluations et d'établir les rapports correspondants du Secrétaire général au Conseil de sécurité, tels que son rapport établi en application du paragraphe 3 a) de la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2001/939). La notion de sanctions ciblées ou « intelligentes » a vu le jour en réponse à ces préoccupations et à la nécessité de faire des sanctions des instruments moins aveugles et plus efficaces. Les sanctions contre la União Nacional para Independência Total de Angola (UNITA) avaient permis d'en affaiblir la capacité militaire, contribuant ainsi à la paix en Angola. La résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité sur le Libéria, qui impose une interdiction de voyager aux responsables gouvernementaux et à d'autres personnes, peut aussi être considérée comme un bon exemple de sanction ciblée. La surveillance et les missions d'évaluation du suivi visant à vérifier l'application par le Gouvernement du régime des sanctions sont un moyen d'améliorer l'efficacité des sanctions, mais ces activités devraient comprendre aussi des évaluations des effets économiques et humanitaires que les sanctions pourraient avoir sur la population civile. **Pour cela, il convient d'améliorer la capacité de l'Organisation de surveiller le respect des exigences énoncées dans la résolution du Conseil de sécurité sur le Libéria. L'efficacité des sanctions peut aussi être améliorée si les pays exportateurs d'armes manifestent un sens aigu des responsabilités et font preuve de la plus grande retenue dans les transactions portant sur des armes légères afin d'empêcher les marchés illicites dans la région.**

Arrêter la prolifération des armes, ramener les dépenses consacrées à l'achat d'armes et de munitions au-dessous de 1,5 % du produit intérieur brut, tout en maintenant à zéro la croissance des budgets militaires

9. En vue d'enrayer la prolifération des armes, certains pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé de mettre en place des patrouilles conjointes le long de leurs frontières communes en vue de prévenir le trafic d'armes transfrontalier. Dans le cadre d'un projet de réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dépêché une mission d'évaluation en mars 2002 en vue de déterminer l'étendue et la nature de l'utilisation et de la prolifération des armes légères dans la sous-région ainsi que leurs effets sur le développement, en vue d'élaborer une stratégie bien définie visant à mener de nouvelles opérations du programme régional et de définir des stratégies, modalités et conditions d'application appropriées pour leurs programmes nationaux respectifs. En juillet 2001, les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé de renouveler le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (A/53/763-S/1998/194, annexe). Le Moratoire, appuyé par la communauté internationale, dont les organismes du système des Nations Unies, par le biais du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, aide le secrétariat exécutif de la CEDEAO à cette fin. Huit pays africains ont déjà créé une Commission nationale pour s'occuper de la question de la prolifération des armes légères.

10. Certains pays africains réduisent leurs dépenses militaires comme recommandé dans le rapport du Secrétaire général. Le budget de la défense en Angola a été réduit en 2001 pour la première fois et des fonds supplémentaires ont été affectés au secteur social. Toutefois, les dépenses militaires dans nombre de pays africains demeurent nettement supérieures à l'objectif de 1,5 % du PIB recommandé dans le rapport du Secrétaire général. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et le Système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, y compris la transparence des dépenses militaires, sont les deux instruments utilisés par l'Organisation pour assurer la transparence en matière d'armes. Or, la participation à ceux-ci est

volontaire et la participation des États africains au Registre est parmi la plus faible du monde. D'après les données les plus récentes, seulement quatre États africains sur 53 ont contribué au Registre. Des efforts concertés sont nécessaires pour encourager les pays africains à participer à ces instruments volontaires. **Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat pourrait faciliter la tenue d'ateliers/séminaires aux niveaux régional et sous-régional en vue d'assurer une plus grande participation au Registre et une meilleure connaissance de ses procédures. Conformément à la résolution 56/14, le Secrétaire général souhaitera peut-être demander aux États Membres de fournir des données annuelles sur les dépenses militaires en vue de permettre au Département de consolider et de publier les informations. Le Secrétaire général, par l'intermédiaire du cadre de coopération Organisation des Nations Unies/Organisation de l'unité africaine, souhaitera peut-être encourager les organisations régionales et sous-régionales africaines à stimuler une ouverture, une confiance et une transparence accrues dans la région, ce qui aurait pour effet de promouvoir la participation au Registre. Dans le même esprit, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique peut aussi jouer un rôle important en la matière.**

B. Maintien de la paix

Rôle de l'ONU dans le maintien de la paix en Afrique

11. L'ONU, en collaboration avec l'OUA et les organisations sous-régionales, continue de jouer un rôle important dans la gestion et la résolution des conflits en Afrique et dans les efforts de médiation. Elle apporte une assistance en vue de l'application des accords de cessez-le-feu, s'efforce de créer un environnement propice à la réconciliation nationale et jette les bases d'activités de développement pacifiques. À l'heure actuelle, l'ONU dirige quatre missions de maintien de la paix en Afrique. La plus importante est la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et une autre opération d'envergure est en cours de déploiement en République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

12. Dans son rapport de 1998, le Secrétaire général avait insisté sur le fait que l'ONU devait réexaminer son rôle en matière de maintien de la paix et tirer des enseignements de son expérience dans ce domaine en Afrique. Au Département des opérations de maintien de la paix, le Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix met actuellement au point un manuel des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix qui tient compte de l'expérience acquise et récapitule les bonnes pratiques et qui devrait constituer un outil de formation utile pour tous les pays fournissant des contingents. Le Groupe travaillera en outre avec des institutions nationales spécialisées dans la défense et autres établissements d'enseignement supérieur pour étudier les leçons à tirer des missions des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et en Sierra Leone. **Le Secrétariat souhaitera peut-être donner suite aux journées d'étude qu'il est proposé d'organiser avec l'OUA sur les enseignements à tirer de l'expérience, afin de partager son expérience avec des organisations régionales et sous-régionales.**

13. Certaines des récentes opérations multidimensionnelles (MINUSIL et MONUC) comportent divers éléments d'intervention civile portant notamment sur les questions politiques, les droits de l'homme, le maintien de l'ordre et la protection des civils. La MINUSIL a contribué à stabiliser la situation dans l'ensemble de la Sierra Leone, notamment en assurant la sécurité, en rétablissant l'autorité de l'État, en désarmant, démobilisant et réinsérant dans la société les anciens combattants, en veillant au respect des droits de l'homme et en prenant des initiatives en faveur de la réconciliation. Elle a apporté une aide en vue de l'organisation des élections nationales, qui ont eu lieu récemment, et de la création d'une commission vérité et réconciliation. La nomination d'un deuxième représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Sierra Leone assurant les fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire a permis de créer le cadre d'une collaboration accrue entre les différentes initiatives d'aide humanitaire, de maintien de la paix et de développement, et d'un plus grand consensus. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué en 2001 de travailler en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres entités compétentes de l'ONU à des initiatives de consolidation de la paix et plus précisément, dans le

cadre de la MONUC, à la séparation des éléments armés à Zongo, en République démocratique du Congo.

Soutenir les initiatives africaines de règlement des conflits

14. L'ONU renforce sa coopération avec l'OUA (en République démocratique du Congo, à Madagascar, en République centrafricaine) et avec la CEDEAO (s'agissant des pays de l'Union du fleuve Mano et de la Guinée-Bissau) en vue du rétablissement et de la consolidation de la paix. L'ONU a récemment créé un Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest afin d'aider la CEDEAO à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région. Elle apporte un soutien actif à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans ses efforts pour rétablir la paix au Soudan, ainsi qu'au Facilitateur du dialogue intercongolais. La collaboration étroite entre la CEDEAO et la MINUSIL sur tous les aspects des efforts de paix a permis de faire progresser le processus de paix en Sierra Leone. UNIFEM conseille l'IGAD concernant la prise en considération des femmes dans les activités de règlement des conflits et dans les programmes humanitaires, au moyen de diverses initiatives de renforcement des capacités. Le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement, à l'OUA et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix offrent des exemples concrets des efforts déployés par les femmes en faveur de la paix en Afrique.

Protéger les civils dans les situations de conflit

15. Le mandat de certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique prévoit la protection des civils confrontés à des menaces imminentes dans les zones de déploiement. La MINUSIL dispose à son siège, à Freetown, d'une section des droits de l'homme dotée d'une équipe de suivi et d'information qui bénéficie de l'aide de spécialistes des droits de l'homme dans les différentes régions. En Sierra Leone a été créée une commission nationale pour les enfants touchés par la guerre. Toujours en Sierra Leone, la création de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone contribuera à régler des problèmes

importants liés à la réconciliation nationale, ainsi que la question de l'impunité concernant les crimes commis durant le conflit. Le renforcement de la coopération entre la MONUC et les organismes des Nations Unies (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) ont permis de mieux dénoncer les violations des droits de l'homme, de mobiliser les secours d'urgence et l'appui en faveur de la protection des populations civiles touchées par la guerre et de créer des conditions permettant la réinsertion. La MONUC met actuellement au point un plan national d'action en faveur des droits de l'homme, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

16. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) suit l'élaboration et la présentation des rapports devant être remis au Comité des droits de l'enfant concernant la Convention relative aux droits de l'enfant. La moitié des pays d'Afrique ont signé les deux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention, l'un concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, l'autre concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Les enfants soldats ont été démobilisés dans cinq pays. Le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan se sont mis d'accord pour instituer des zones et des journées de « tranquillité » dans le sud du pays pour permettre l'intervention des secours humanitaires et le déroulement des campagnes de vaccination contre la poliomyélite. Un accord tendant à ce que les civils cessent d'être des cibles dans le conflit a également été conclu. Deux campagnes de vaccination ont eu lieu avec succès en 2001 et les parties au conflit ont observé une trêve pendant toute leur durée. À l'initiative de M. Danforth, sénateur des États-Unis, les parties au conflit au Soudan ont signé le 22 janvier 2002 un accord de cessez-le-feu de six mois couvrant la région des Monts Noubas ainsi qu'un accord s'appliquant à l'ensemble du pays sur la protection des civils non armés contre les attaques de militaires. Elles sont par ailleurs convenues de faciliter les secours en ouvrant des couloirs que les organismes humanitaires peuvent emprunter pour livrer de la nourriture dans les zones de conflit.

**Régler les questions de sécurité
auxquelles sont confrontés les réfugiés**

17. Le HCR a lancé en janvier 2001 des consultations mondiales sur la protection internationale visant notamment à relancer le régime international de protection des réfugiés et à mettre au point de nouveaux moyens de renforcer leur protection dans les zones qui ne sont pas entièrement couvertes par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La première réunion ministérielle des États parties à la Convention et au Protocole de 1967 s'y rapportant, qui s'est tenue en décembre 2001, a mis l'accent sur l'Afrique. Les États parties se sont engagés à appliquer la Convention et, à cette fin, à renforcer l'asile offert et à assurer une protection plus efficace, et ont rappelé qu'il convenait de développer davantage la coopération internationale. À l'appui des efforts du Gouvernement angolais pour introduire dans la législation et les politiques nationales des normes concernant la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé tout un ensemble de stages de formation sur la protection des personnes déplacées, à l'intention de l'État et des autres intervenants, afin de créer une base solide à un respect durable des principes du droit humanitaire dans le processus de réconciliation nationale. Grâce à ces programmes de formation, 14 plans concrets de protection avaient été mis au point en mars 2002 au niveau des provinces.

18. Afin de répondre aux besoins particuliers des femmes et des enfants dans les conflits armés, des besoins liés à leur vulnérabilité, le HCR continue de tenir compte de ces aspects dans ses programmes à tous les niveaux. C'est ainsi qu'il a déployé des conseillers spécialisés dans les questions relatives aux femmes au sein des équipes d'intervention d'urgence en Guinée et en Sierra Leone, afin de s'assurer que les opérations d'urgence tiennent compte des besoins des femmes. La Position africaine, qui a été adoptée lors du Forum panafricain de l'OUA sur l'avenir des enfants, tenu au Caire en mai 2001, met l'accent sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour assurer la protection des enfants et notamment leur accès à l'aide humanitaire. Par ailleurs, dans la déclaration et dans le plan d'action qu'ils ont adoptés à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, à New York, en mai 2002, les dirigeants du monde entier se sont engagés à promouvoir et à protéger les droits des enfants et à leur permettre de se développer dans un environnement de paix et de sécurité.

19. Il importe aussi de limiter les répercussions économiques, sociales et écologiques de la présence de réfugiés dans les pays hôtes, en particulier dans les pays d'Afrique à faible revenu qui accueillent des réfugiés en grand nombre. En Guinée, le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des organisations non gouvernementales ont entrepris de mettre au point des stratégies d'intervention visant à protéger les zones d'agriculture et l'environnement des camps de réfugiés. Le HCR et l'Agence japonaise pour le développement international se sont entendus sur un projet pilote de reconstruction dans la région de Kigoma, en République-Unie de Tanzanie, qui doit permettre de réduire l'impact économique et social des vastes populations de réfugiés, et qui sera mis en place après le rapatriement volontaire des réfugiés. La Banque mondiale apporte son soutien aux activités de remise en état de plusieurs pays qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées en grand nombre, notamment la Guinée et la République du Congo, au moyen d'un ensemble de crédits et de projets portant sur le redressement économique, l'éducation, les infrastructures et le développement communautaire. Toutefois, l'aide consentie par les donateurs n'est toujours pas suffisante pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

C. Consolider la paix après les conflits

Aide d'urgence à la reconstruction et au développement

20. La procédure d'appel global de l'ONU constitue un outil de planification stratégique qui permet de faciliter le passage du stade de secours à celui du développement en mettant en relation cette procédure et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En Guinée, les stratégies de réduction de la pauvreté tiennent compte des priorités en matière d'aide humanitaire du processus d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest pour 2002. La Banque mondiale a lancé, en collaboration avec les donateurs et institutions partenaires, une stratégie globale à l'échelle régionale ainsi qu'un programme en faveur des anciens combattants dans la région des Grands Lacs en Afrique centrale. Ce programme, dont le coût est estimé à 500 millions de dollars, pourrait permettre de démobiliser et de réinsérer 350 000 anciens combattants de la sous-région. En mai 2002, le Conseil

des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé un crédit de 60 millions de dollars destiné à financer un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants érythréens, qui devrait aider le pays à sortir de la crise économique et sociale dans laquelle l'a plongé le récent conflit.

21. En septembre 2001, la Banque mondiale, le HCR et le PNUD ont lancé un projet de relèvement du Rwanda visant à faciliter la transition entre les secours d'urgence et le développement après un conflit. En 2001, le Service d'urgence de la FAO a mobilisé 37 millions de dollars au profit de 26 pays africains touchés par des conflits ou frappés par des catastrophes naturelles survenues après un conflit. L'Organisation internationale pour les migrations a facilité le transport de plus de 807 000 rapatriés. La Banque africaine de développement et le HCR ont mis en oeuvre des programmes de reconstruction d'urgence ainsi que des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion en Érythrée afin d'aider le pays à passer dans de bonnes conditions du stade de la réinsertion des anciens combattants à celui du développement durable. Des activités communes du même type sont à l'étude pour les pays membres de l'Union du fleuve Mano et la Zambie.

Mise en place de structures d'appui à la consolidation de la paix après les conflits et création des conditions nécessaires à la reconstruction et au développement

22. Plusieurs mandats d'opérations de maintien de la paix comportent des éléments relatifs à la consolidation de la paix. Alors que le mandat de la MINUSIL touche à sa fin, l'équipe de pays de l'ONU achève la mise au point d'une stratégie devant permettre d'assurer la transition de l'aide humanitaire à l'appui au redressement national et à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Dans le quatorzième rapport sur la MINUSIL qu'il présentera au Conseil de sécurité, le Secrétaire général envisage de proposer un plan ayant pour objet d'aider la Sierra Leone à se relever du conflit. La phase III du déploiement de la MONUC, qui se compose essentiellement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations relatives aux priorités après les conflits dans la mesure où elle a pour objectif de créer des conditions économiques et sociales propices à la réinsertion des anciens combattants. Le Bureau d'appui

des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui a pour mission de soutenir les efforts nationaux de consolidation et de maintien de la paix et de la stabilité, joue un rôle déterminant dans l'élaboration du programme gouvernemental de collecte des armes et explosifs détenus illégalement par des civils. La sécurité et la prolifération des armes légères dans la sous-région constituent des sujets de préoccupation grave pour le Gouvernement centrafricain. À cet égard, ce dernier a lancé, conjointement avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et en collaboration avec le PNUD, un programme de désarmement ayant pour objet de collecter les armes détenues illégalement par des civils et des groupes paramilitaires et de réinsérer les anciens combattants dans la société. La guerre civile en Angola ayant pris fin, il s'agit désormais de mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix dans ce pays afin d'éviter une reprise des combats.

23. En 2001, la FAO a aidé des anciens combattants à retrouver une vie normale en Sierra Leone et en République démocratique du Congo en leur fournissant des lots d'équipement agricole afin qu'ils puissent s'engager dans une activité productive. L'Organisation internationale du Travail vient d'achever, en collaboration avec le Gouvernement angolais, un programme de réinsertion dans la vie active pour l'Angola. En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancé un certain nombre de projets, notamment un projet sur les forces armées et la démocratie en Afrique, qui a pour but de sensibiliser la population au moyen de programmes d'éducation civique, et un projet sur les femmes et la culture de la paix, qui offre un appui financier et technique au Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix. La Banque mondiale apporte son soutien à l'élaboration de documents provisoires ou définitifs de stratégie de lutte contre la pauvreté dans les pays se relevant d'un conflit, comme l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Rwanda ou la Sierra Leone, afin de les aider à définir des priorités en matière de développement et à mobiliser les ressources nécessaires au financement des activités de lutte contre la pauvreté et de développement. Le PNUD verse une subvention à la police sierra-léonaise afin de l'aider à mettre en oeuvre un programme communautaire de

collecte d'armes, qui met à la fois l'accent sur le renforcement des capacités et sur l'octroi de licences.

Pour un programme d'ajustement structurel qui favorise la paix

24. Donnant suite aux recommandations faites dans ce domaine et s'inspirant des diverses situations d'après-conflit examinées par l'ONU, le Secrétaire général s'est attaché à entretenir un dialogue constructif avec les institutions de Bretton Woods. En République centrafricaine et en Guinée-Bissau, deux pays sortant d'un conflit, ce dialogue a souvent incité ces institutions à rechercher un équilibre entre les réformes nécessaires et les besoins en matière de consolidation de la paix. Dans le cadre d'une stratégie de développement communautaire la Banque mondiale subventionne en Angola, au Burundi, en Érythrée, au Rwanda et en Sierra Leone des fonds sociaux qui apportent un appui à des microprojets destinés à aider les réfugiés, les personnes déplacées, les anciens combattants et d'autres groupes vulnérables. **Compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays sortant d'un conflit, le Secrétaire général pourrait souhaiter inviter les institutions de Bretton Woods à envisager d'adopter des approches plus souples et mieux adaptées en vue de la reprise de leur collaboration avec les pays se relevant d'un conflit, notamment d'assouplir certaines conditions strictes concernant les résultats de l'économie, d'augmenter les fonds alloués pendant la phase de relèvement et d'apporter une aide spéciale aux programmes de reconstruction et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le Secrétaire général pourrait souhaiter d'engager vivement d'autres créanciers et des donateurs à aider davantage les pays africains sortant d'un conflit.**

III. Promotion de la paix et du développement durables

A. Favoriser la bonne gouvernance

Transparence et responsabilité dans l'administration publique

25. Les organismes concernés des Nations Unies continuent d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion du secteur public, notamment en définissant des codes et des

indicateurs permettant d'évaluer la gestion des affaires publiques et en offrant un appui technique et des programmes de formation aux commissions gouvernementales de lutte contre la corruption. Le Département des affaires économiques et sociales a participé, en coopération avec le Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement, à l'élaboration de la Charte de la fonction publique en Afrique, adoptée en Namibie en février 2002 par de hauts fonctionnaires de 40 pays africains. Avec le concours financier du PNUD, le Département a également recueilli des données comparatives sur les législations, politiques, programmes et pratiques en vigueur dans 10 pays africains dans le but de mettre en avant les déficiences et les meilleures pratiques en matière de gestion des affaires publiques, qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'élaboration ou du perfectionnement de règles de conduite au niveau national. Malgré les diverses initiatives prises en ce sens, les progrès tardent à venir.

Renforcement de l'appareil administratif

26. Les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, continuent d'aider les pays africains, en particulier ceux touchés par un conflit, à renforcer leurs capacités en matière d'administration et de gestion de l'économie. Dans le cadre du Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, le Fonds monétaire international envisage de créer cinq centres régionaux d'assistance technique au cours de la première moitié de 2002 afin d'améliorer sensiblement les capacités des principaux établissements publics dans le domaine de la gestion financière et macroéconomique, de promouvoir une conduite des affaires publiques transparente et responsable et d'offrir un appui dans ses domaines de compétence. La CEA s'emploie actuellement à mettre au point des indicateurs permettant d'évaluer la gestion des affaires publiques. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a lancé une campagne d'envergure mondiale en faveur de la bonne gouvernance urbaine et offre une aide à la formation de fonctionnaires municipaux et régionaux et de dirigeants élus dans les pays africains. En Sierra Leone, le PNUD aide le Gouvernement à mettre au point un nouveau cadre pour la gestion locale des affaires publiques et la décentralisation et apporte un appui direct à la relance des administrations locales situées dans les territoires autrefois détenus par les

rebelles. Au Libéria, le Département des affaires économiques et sociales contribue, en collaboration avec le PNUD et le Gouvernement, à l'élaboration d'un cadre de bonne gouvernance, à l'évaluation des principaux établissements publics et à la promotion d'un dialogue national sur la bonne gouvernance dans les pays sortant d'un conflit.

B. Le développement durable

Créer un environnement propice aux investissements et à la croissance économique

27. Il convient de prêter une attention particulière à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique car elles constituent une source d'emplois importante. En 2001, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a soutenu 14 programmes intégrés d'assistance technique destinés à assurer une formation en vue de développer l'esprit d'entreprise en Afrique subsaharienne, l'accent étant mis sur la promotion des investissements et le développement des activités au sein des PME. En 2001, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a affecté quelque 4,4 millions de dollars à la promotion des investissements et de la technologie dans l'Afrique subsaharienne et 4,6 millions au développement des PME. Le Programme régional du PNUD « Entreprise Afrique », qui est en cours de réalisation dans 13 pays d'Afrique subsaharienne, a pour but de favoriser et de soutenir le développement des PME, notamment en leur facilitant l'accès au crédit et en offrant aux gouvernements des services consultatifs pour le développement de l'entreprise.

28. La CNUCED aide un certain nombre de pays africains à procéder à des examens de leurs politiques d'investissement afin que les investisseurs publics et privés connaissent bien le climat offert et les politiques suivies par lesdits pays en matière d'investissement. Ces examens ont été réalisés en Égypte, en Éthiopie, à Maurice et en Ouganda et sont en cours dans un certain nombre d'autres pays africains. Le projet commun de la CNUCED et de la Chambre de commerce internationale intitulé « Guides de l'investissement et renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés », qui a pour but d'attirer plus d'investissements étrangers directs, a été mené à son terme dans quatre pays d'Afrique en 2001. L'existence

d'infrastructures, y compris de transport aérien, occupe une place importante parmi les arguments avancés par un pays pour attirer les investissements privés, y compris les investissements étrangers directs. L'Organisation de l'aviation civile internationale a favorisé le développement des aéroports, la mise en place de services de navigation aérienne et la formation de personnel pour l'aviation civile en Afrique. Les technologies de l'information et des communications jouent également un rôle décisif pour le développement des entreprises. Le PNUD, par le biais de son Initiative Internet pour l'Afrique, fournit une expertise technique et un financement sur la base de 50/50 à 10 pays africains afin de renforcer leur infrastructure et leurs services Internet, dans le but d'accélérer le développement économique et social de l'Afrique, et en particulier de favoriser l'essor du secteur privé.

Investir dans les ressources humaines

29. L'UNESCO oeuvre en faveur du développement des ressources humaines en créant au niveau communautaire des télécentres polyvalents chargés d'évaluer jusqu'à quel point une radio communautaire permettrait de surmonter les difficultés d'accès dans les communautés défavorisées, et de partager avec elles les bienfaits des nouvelles technologies de l'information et des communications, de façon à réduire le fossé numérique. Actuellement, des centres pilotes existent dans cinq pays africains, pour lesquels il a été possible d'obtenir un financement. L'UNESCO a également créé des chaires dans certaines universités africaines dans le but de renforcer le transfert de connaissances et le développement des capacités par le biais d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle est en train de mettre au point des programmes à l'intention d'universités et d'instituts de recherche et développement de pays africains afin qu'ils puissent tirer parti des progrès de la technologie.

30. L'investissement dans les ressources humaines en Afrique doit également être effectué dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'équité. Dans ce contexte, la CEA apporte son concours à de hauts responsables des instances nationales des pays africains pour ce qui concerne l'analyse des disparités entre les sexes et la formulation de politiques, la réorientation des programmes en faveur de l'autonomisation des femmes, le renforcement de leurs capacités afin qu'elles soient en mesure de jouer un

rôle de dirigeantes dans l'élaboration des politiques et la sensibilisation des décideurs et responsables politiques à la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les processus budgétaires nationaux. Donner aux réfugiés et rapatriés le moyen de devenir autonomes par l'éducation et le développement de leurs capacités revêt une importance fondamentale pour la paix, la sécurité et le développement socioéconomique sur le long terme. Le HCR a créé, en République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec l'UNESCO et l'Union internationale des télécommunications, des télécentres polyvalents au niveau communautaire qui sont administrés par des femmes réfugiées. Ces centres ont pour mission de renforcer l'aide apportée en vue de la diffusion d'informations sur la santé, l'éducation et les communications à l'intention des réfugiés et des populations vivant sur place. Un institut d'enseignement supérieur en Afrique du Sud a lancé le programme de bourses en faveur des réfugiés africains dans le cadre du Protocole relatif à l'éducation de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a notamment pour but de contribuer à l'éducation et au développement des capacités des réfugiés africains.

Les priorités en matière de santé publique

31. Les maladies transmissibles sont les principales causes de décès dans la région Afrique. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) encourage la signature de protocoles de coopération en vue de prévenir et maîtriser les épidémies, ainsi que l'adoption, par les ministres africains de la santé, d'une stratégie régionale de surveillance intégrée des maladies. Le VIH/sida est l'une des pathologies les plus graves qui fait obstacle à l'essor et au développement de la région Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne. Étant donné la gravité de cette pathologie, tous les principaux organismes des Nations Unies ont dorénavant intégré le VIH/sida dans leurs projets et programmes. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a mis au point le programme d'« accès aux soins » en partenariat avec l'OMS, la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'industrie pharmaceutique afin de mettre les soins et le traitement contre le VIH/sida à la portée d'une grande partie de la population qui en a besoin. Certaines compagnies pharmaceutiques ont accepté d'abaisser très fortement le prix des médicaments utilisés pour le traitement du

VIH/sida dans les pays en développement, y compris en Afrique. La Banque mondiale a récemment engagé 1 million de dollars pour la réalisation de programmes multinationaux de lutte contre le VIH/sida (MAP 1 et 2) en Afrique afin d'améliorer de manière significative l'accès aux programmes de prévention et de traitement du VIH/sida ainsi que de soutien aux populations touchées en Afrique subsaharienne. Dans le cadre du MAP, 12 pays ont reçu une aide financière et technique pour la mise en oeuvre de leurs stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida dès la première étape du programme qui a été approuvé par la Banque mondiale en septembre 2001. Le MAP 2, qui prévoit une aide pour la réalisation d'un programme pilote de mise en application d'une thérapeutique antirétrovirale, devrait bénéficier à 12 autres pays africains, voire davantage.

32. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme, créé sur l'initiative du Secrétaire général, est maintenant opérationnel. Grâce à ce fonds, quelque 700 millions de dollars ont été réunis, chiffre bien inférieur à l'objectif de 7 à 10 milliards de dollars par an. Le Fonds a récemment annoncé des dons à hauteur de 378 millions de dollars sur deux ans en faveur de la lutte contre les maladies dans 31 pays en développement, en majorité africains, et va approuver 238 millions de dollars supplémentaires de dons. La demande de dons pour lutter contre le sida est largement supérieure aux ressources disponibles. L'une des missions du Fonds consiste donc à obtenir les ressources nécessaires auprès des donateurs, du secteur privé et des entreprises, y compris les organisations non gouvernementales. **Le Secrétaire général souhaitera peut-être insister auprès de la communauté internationale pour qu'elle alimente le Fonds à hauteur de l'objectif fixé.**

Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

33. Le Secrétariat continue d'encourager les États africains à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou à y adhérer. Trois États africains seulement n'ont toujours pas ratifié la Convention et l'on espère qu'ils le feront au cours de la session à venir de l'Assemblée générale. Un certain nombre d'organismes clefs des Nations Unies aident les pays africains à renforcer leurs capacités en vue de l'application de la Convention. Soucieux de ménager aux femmes

africaines un meilleur accès aux ressources productives, la terre par exemple, le FNUAP a apporté un soutien efficace, par le biais de ses programmes de cultures vivrières, à un groupe de femmes qui ont négocié leur droit à cultiver la terre dans leurs communautés. Le Département des affaires économiques et sociales a entrepris la réalisation d'un projet destiné à améliorer les compétences des femmes travaillant dans les administrations publiques et à soutenir les mécanismes de promotion de la femme dans les gouvernements des pays africains, afin d'éliminer la discrimination à leur égard dans le service public. L'UNICEF qui figure parmi les autres principaux organismes des Nations Unies apporte son appui à la réalisation de l'Initiative pour l'éducation des filles en Afrique, d'une durée de 10 ans, qui a pour but d'améliorer l'accès des filles à l'éducation et de réduire les disparités entre les sexes qui existent entre de nombreux pays africains.

Restructurer l'aide internationale

34. La restructuration de l'aide a quelque peu progressé. La décision prise récemment par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de délier l'aide aux pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique, est encourageante. Toutefois, il y a lieu d'améliorer encore la qualité, l'efficacité et la coordination de sorte que l'aide soit subordonnée aux besoins des bénéficiaires. Réunis à Kananaskis (Canada) en juin 2002, les dirigeants des pays du Groupe des huit ont annoncé qu'ils réserveraient aux pays africains dont le bilan en matière de bonne gouvernance est jugé satisfaisant la moitié au moins de l'aide qu'ils se sont engagés à verser lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique), ce qui devrait aller dans le sens des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative lancée et dirigée par les Africains eux-mêmes. Rien ne garantit cependant que ce genre d'engagements sera suivi d'effets. La proposition faite par le Président des États-Unis, M. Bush, consistant à transformer une partie des fonds de l'Association internationale de développement (IDA) en subventions qui seraient versées aux pays pauvres, en particulier aux pays africains, est également la bienvenue. L'application dans les meilleurs délais de l'accord consistant à délier l'aide octroyée aux pays africains les moins avancés prêterait une plus grande utilité à cette aide et

augmenterait les montants effectivement disponibles. **Plaidant la cause du développement de l'Afrique, le Secrétaire général pourrait exhorter les donateurs à élargir cet accord à des pays africains qui ne sont pas classés parmi les pays les moins avancés, dans la mesure où l'aide au développement reste une source vitale de financement externe pour l'Afrique. En outre, il souhaitera peut-être inciter la communauté des donateurs à doubler les montants de l'aide publique proposée à l'Afrique, en accord avec la recommandation formulée à la réunion de mars 2002 du Comité de haut niveau chargé des programmes, lequel relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, anciennement appelé Comité administratif de coordination.**

Réduire le fardeau de la dette

35. La situation s'est quelque peu améliorée en matière d'allègement de la dette, du fait que plusieurs pays africains parmi les moins avancés ont bénéficié de la conversion de leur dette publique en subventions. En juin 2002, 23 pays africains avaient tiré profit des mesures d'allègement de la dette proposées aux pays pauvres très endettés. À ce jour, cinq pays africains – Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie – sont parvenus au point d'achèvement et 17 autres au point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et un pays est arrivé au point de décision au titre de la première initiative en faveur des PPTE. L'encours de la dette de ces pays diminuera considérablement lorsque les mécanismes classiques d'allègement de la dette et l'aide au titre de l'initiative en faveur des PPTE auront joué à plein. Un certain nombre de créanciers sont allés au-delà des conditions de Cologne à la suite d'une réunion du Club de Paris et ont accepté d'annuler complètement la dette restructurable. La question de l'allègement de la dette de l'Afrique, notamment, a été bien accueillie par le Groupe des huit lors du sommet de Kananaskis (Canada) qui s'est tenu en juin 2002.

36. Malgré les résultats obtenus dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE, les progrès sont lents, les procédures lourdes et l'allègement de la dette reste subordonné à des programmes d'ajustement, y compris l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'initiative ne s'applique pas à de nombreux pays africains à revenu intermédiaire ou

faible. **Sans sous-estimer l'importance des initiatives susmentionnées, le Secrétaire général souhaitera peut-être engager les créanciers à trouver une issue durable à l'endettement non seulement des pays africains pauvres très endettés mais aussi des autres pays africains lourdement endettés. Par ailleurs, il importe que l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés ne pâtisse pas d'une réduction des autres types d'aide.**

Ouvrir les marchés internationaux

37. Les pays développés ont apporté des aménagements au système généralisé de préférences et à d'autres arrangements commerciaux. L'Accord de Cotonou conclu en 2000 par l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Initiative de l'Union européenne Tout sauf les armes (2001), l'*Africa Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance de l'Afrique, et l'ouverture de débouchés à ce continent) adoptée par les États-Unis en 2001 et des initiatives du Canada et du Japon en la matière constituent des avancées appréciables de nature à faciliter les exportations de produits africains. Ces mesures mises à part, le maintien des barrières non douanières, des crêtes tarifaires et des subventions dans les pays développés continue de faire obstacle aux exportations agricoles en provenance des pays africains. Les pays industrialisés doivent aller plus loin dans l'ouverture de leurs marchés aux produits africains et lever les obstacles commerciaux. Il convient en outre d'aider les pays africains à diversifier leur économie.

38. De nombreux pays africains ne disposent que de rares compétences institutionnelles en matière de négociations commerciales. Le plan d'aide technique de la CNUCED en faveur des pays en développement met l'accent sur les pays les moins avancés et les pays africains pour ce qui est des suites à donner à la Conférence de Doha. La CNUCED, le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce ont continué à apporter une assistance technique à huit pays africains sur des questions commerciales au titre du Programme commun d'assistance technique intégrée, qui s'adresse à certains pays parmi les moins avancés et à d'autres pays africains. En coopération avec la CNUCED, le PNUD a mis en place un module d'acquisition accélérée des capacités dans le cadre d'un projet consacré au commerce et au développement. Il s'agissait de

formuler des avis et d'établir des analyses dans la perspective de la Conférence de Doha en novembre 2001 et de proposer des options concernant l'instauration d'un nouveau régime entre l'Union européenne et les États membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, régime qui a pris la forme de l'Accord de Cotonou.

Appuyer la coopération et l'intégration régionales

39. La coopération sous-régionale et régionale et l'intégration économique peuvent véritablement favoriser la discipline économique, l'adoption de politiques macroéconomiques bien conçues et le renforcement de la confiance entre pays limitrophes. À cet égard, le PNUD a lancé une initiative dans trois pays limitrophes – Malawi, Mozambique et Zambie – aux fins de constituer un « triangle de croissance ». Cette initiative, qui bénéficie de l'appui d'organismes régionaux et bilatéraux et d'organismes des Nations Unies, a pour objet d'atténuer la pauvreté et de stimuler la croissance économique grâce à une augmentation de la productivité, et d'encourager les efforts concertés visant à promouvoir les investissements transfrontaliers et à faciliter la circulation des personnes, des biens et des services. En 2001, l'ONUDI a mis sur pied un programme régional qui portait sur l'amélioration de la normalisation, des essais, de la métrologie et de la qualité en vue d'encourager la participation des pays africains les moins avancés aux échanges commerciaux. L'ONUDI a également signé un accord avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur un programme régional doté d'un budget de 12,5 millions d'euros qui appuie la création d'un système d'homologation et de normalisation et d'un système de promotion de la qualité dans les pays de l'Union. Le troisième Forum africain du développement, organisé en mars 2002 par la Commission économique pour l'Afrique, était consacré à la coopération régionale et à l'intégration économique de l'Afrique aux fins de parvenir à une croissance et à un développement accélérés. Les progrès en la matière ont été plutôt lents. L'avènement de l'Union africaine devrait permettre d'intensifier la coopération et l'intégration régionales.

Harmoniser les initiatives internationales et bilatérales en cours

40. La nécessité d'harmoniser la multitude d'initiatives sur l'Afrique a été mentionnée dans diverses instances afin de renforcer leur impact sur le développement africain. À sa réunion d'avril 2001, le Comité administratif de coordination a confirmé que le système des Nations Unies ne prévoyait aucune nouvelle initiative pour l'Afrique et a déclaré qu'un appui coordonné à l'échelle du système serait fourni aux initiatives contrôlées et dirigées par les pays africains. Revenant sur cette question à sa réunion de mars 2002, le Comité de haut niveau chargé des programmes a recommandé au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination d'examiner, entre autres, la question d'une approche coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies afin d'appuyer le NEPAD. Il a également recommandé que des efforts soient faits pour tirer parti des mécanismes des Nations Unies aux niveaux national et régional, ainsi que d'autres mécanismes régionaux, en vue de la mise en oeuvre du Partenariat. La réunion spéciale de haut niveau prévue le 16 septembre 2002, dans le cadre de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale fournira un cadre permettant à la communauté internationale, et notamment au système des Nations Unies, de mettre au point des actions et un appui coordonnés en vue de la mise en oeuvre du NEPAD.

IV. Conclusions

41. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité, le Secrétaire général définit clairement et souligne les liens existant entre la paix et le développement durable en Afrique. Le NEPAD met également l'accent sur la paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme en tant que préalables du développement. En adoptant le Nouveau Partenariat, les dirigeants africains ont tenu compte de ce lien et se sont engagés à renforcer la capacité du continent en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ils sont également résolus à promouvoir plus activement la démocratie et les droits de l'homme dans leurs pays respectifs, en élaborant des normes précises en matière de responsabilité, de transparence et de gouvernance participative. La mise en place, sur une base volontaire, du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, afin d'examiner les progrès réalisés conformément à ces normes, témoigne de la détermination des dirigeants africains à atteindre ces objectifs. Les

gouvernements africains encouragent de plus en plus la société civile, y compris les associations féminines, à travailler en partenariat avec eux, en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Il faut se féliciter de cette évolution qui contribuera à accélérer l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et mérite l'appui résolu de la communauté internationale.

42. À la suite du rapport du Secrétaire général de 1998, la communauté internationale a pris conscience du fait qu'il était important d'examiner les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits en Afrique, ainsi que les liens entre l'aide d'urgence, le relèvement, la reconstruction et le développement à long terme pour la consolidation de la paix dans la région. Les questions relatives à la prévention des conflits, à la paix et au développement en Afrique ont fait l'objet de nombreux débats au sein des principaux organes de l'ONU; l'application des recommandations contenues dans le rapport est suivie par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale et le nouveau Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. La création prochaine du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains sortant d'un conflit répond à la reconnaissance du fait qu'il faut adopter une approche globale portant sur de nombreux domaines, y compris politique, humanitaire et en matière de droits de l'homme, et sur les mesures institutionnelles et la promotion des efforts de développement, en vue de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, le Conseil économique et social a un rôle important à jouer, en conjonction avec l'Assemblée générale, pour assurer l'application effective des stratégies de prévention des conflits et de relèvement.

43. Depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général en 2001, des progrès ont été faits vers le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région. Le processus de paix en Éthiopie et en Érythrée se consolide et la région des Grands Lacs montre des signes de stabilité, bien que la sous-région soit loin d'être stable. L'Angola, après le décès du chef rebelle, s'oriente vers la paix, avec la signature du traité de paix par le Gouvernement et les rebelles, permettant d'espérer qu'il pourra être mis fin à la guerre civile la plus longue d'Afrique. La Sierra Leone a organisé avec succès des élections en mai 2002,

rétablissant la démocratie dans ce pays. La situation au Libéria est toutefois préoccupante car la crise s'étend à la Guinée, suscitant des inquiétudes au sujet de la paix fragile en Sierra Leone.

44. Malgré l'environnement difficile, la croissance économique en Afrique a atteint environ 3,1 % en moyenne en 2001 et une quinzaine de pays africains ont enregistré un taux de croissance de plus de 5 %. Malgré cela, on est loin des 7 % de croissance annuelle qui seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'Afrique subsaharienne n'y parviendra pas, à moins qu'un taux de croissance accéléré ne soit réalisé et maintenu. Elle sera également distancée par d'autres régions en ce qui concerne la réalisation des objectifs restants. L'aide à l'Afrique est en baisse malgré les efforts déployés par les gouvernements africains afin d'améliorer les programmes de croissance et de lutte contre la pauvreté. Leurs efforts doivent être récompensés. Nulle part ailleurs qu'en Afrique, où les fléaux de la pauvreté et du VIH/sida, entre autres bouleversements sociaux et économiques, sont deux défis majeurs auxquels la région est confrontée, la nécessité d'augmenter les ressources financières n'est plus évidente.

45. Le Plan d'action pour l'Afrique, adopté par le Groupe des Huit à Kananaskis, constitue le cadre de la coopération future et de l'engagement des pays industriels à l'égard de l'Afrique concernant la mise en oeuvre du NEPAD. Il est à espérer que le renforcement de cette coopération aboutira notamment à une nouvelle augmentation substantielle des ressources allouées au titre de l'aide, permettra d'améliorer l'accès des produits africains aux marchés en réduisant ou en éliminant les droits de douane et les obstacles non tarifaires, ainsi que les subventions agricoles, mettra fin à la pratique consistant à lier l'aide aux exportations des donateurs et fournira une assistance aux petites et moyennes entreprises afin de stimuler le développement du secteur privé en Afrique. Pour sa part, l'ONU continuera à appuyer les priorités de développement des pays africains dans le cadre du Partenariat.

Notes

¹ L'Assemblée générale a demandé à l'équipe spéciale interdépartements/interorganisations sur les causes des conflits de fournir aux États Membres, sur une base annuelle, des matrices actualisées sur l'application des

diverses recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique.

- ² Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Habitat, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
-